

Séance du 6 octobre 2022

Date de convocation : 3 octobre 2022

Membres en exercice : 11 Le 6 octobre deux mil vingt-deux à vingt heures cinq minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 8 Mesdames Frédérique DUC, Alice TOURREILLE, Laëtitia ODILE et Anne-Laure CLOS-ARCEDUC
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON et Nicolas BAUVY.

Membres absents : 2 Messieurs Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND

Membre représenté : 1 Mme Sophie DUC ayant donné pouvoir à Mme Frédérique DUC

Secrétaire de séance : James BLANC

Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

022-2022 Objet : Recrutement d'un agent vacataire pour la saison hivernale du 1^{er} décembre au 30 avril 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement des espaces communaux (accès mairie et école) ou pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC + 30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'autoriser madame le maire à recruter un vacataire ou du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023 ;
- De fixer la rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC + 30 % ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De donner tout pouvoir madame le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Le secrétaire de séance
James BLANC



Le Maire,
Frédérique DUC

